Image not found or type unknown

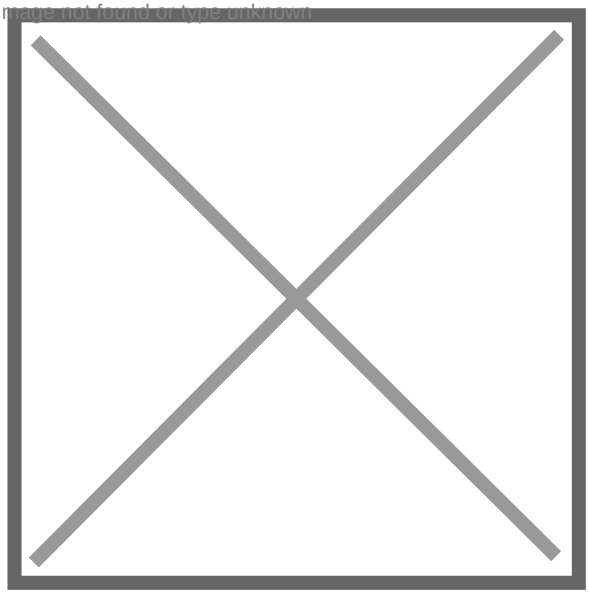

Contentieux suite au non reglement du gérant, ma responsabilité ?

Par **egalité**, le **17/02/2009** à **14:10**

Bonjour,
Je viens de recevoir un courrier de la banque ou j'ai un compte pour une SCI. Je ne suis pas gérant de cette SCI mais actionnaire a 50%. C'est une mise en demeure pour non reglement des traites. Depuis le montant se monte a 22.248 euro. Comme je suis caution comment faire pour degager en touche car je ne suis pas le gérant de la SCI. Puis je porter plainthe pour faute de gestion et autre en son égard afin de ne pas etre embeté par ce problème? Je ne sais quoi faire...
merci de votre aide !

Par **chaber**, le **18/02/2009** à **05:54**

bonjour,
Vous n'êtes pas gérant mais associé à 50% et cautionnaire et vous ne pourrez vous dégager des dettes aussi simplement que vous le dites.
Un tribunal vous condamnerait "in solidum" pour payer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés